

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 21<sup>e</sup> jour d'avril 2026 à dix-huit heures à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur Serge Bilodeau, Robert Lavoie, Vivianne de Bock, Léopold Bouchard, Jacques Bouchard et Israël Bouchard, tous conseillers (ères) formant quorum.

Absente : Catherine Coulombe,

Stéphane Simard, greffier-trésorier, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Chalet Gabrielle-Roy – Mandat Harp Consultant
4. Chalet Gabrielle-Roy – Mandat Circo Architectes **REPORTÉ**
5. Fondation hôpital de Baie-Saint-Paul – Campagne de financement 2026
6. Prise en paiement des lots 6 327 000 et 6 327 001 du cadastre du Québec pour défaut des propriétaires d'avoir assumé leurs engagements envers la Municipalité
7. Horaire de travail – Agente de développement économique et touristique
8. Période de questions du public
9. Levée de la séance

**Rés.420426**

**1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

**QUE** la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

**Rés.430426**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

**QUE** l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

**Rés.440426**

**3. Chalet Gabrielle-Roy – Mandat Harp Consultant**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite être accompagnée dans l'organisation et la gestion du projet d'espace muséal pour le chalet Gabrielle-Roy;

**ATTENDU QU'**une offre de services professionnels a été soumise par HARP Consultant, représentée par monsieur Philippe Harvey, ing., datée du 9 avril 2026;

**ATTENDU QUE** le mandat proposé vise à assister la Municipalité dans la planification, l'organisation, la coordination et la gestion des parties prenantes, de la planification jusqu'à la construction et la fermeture du projet;

**ATTENDU QUE** l'offre prévoit des honoraires professionnels de 8 250 \$, plus les taxes applicables, excluant les frais et temps de déplacement ainsi que certaines validations additionnelles indiquées aux notes 1 et 2 de l'offre;

**ATTENDU QUE** les frais de déplacement sont estimés à 530 \$ par visite, pour environ huit (8) visites, et que la validation des plans et des niveaux est estimée à environ six (6) heures au taux de 150 \$/heure, le tout exclu du montant de base;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de retenir les services de HARP Consultant afin d'assurer une saine gestion du projet et le suivi des aspects budgétaires, techniques et administratifs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Viviane Debock et résolu à l'unanimité des conseillers(ère)s présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels en gestion de projet soumise par HARP Consultant, représentée par monsieur Philippe Harvey, ing., datée du 9 avril 2026, relativement au projet « Musée chalet Gabrielle-Roy »;

**QUE** le mandat soit octroyé pour un montant maximum de 10 000 \$, plus les taxes applicables, selon les modalités prévues à l'offre de services;

**QUE** monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

**QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire 22 70009 000 conformément aux règles comptables applicables.

ADOPTÉE

4- Chalet Gabrielle-Roy – Mandat Circo Architectes

## **REPORTÉ**

### **Rés.450426**

5. Fondation hôpital de Baie-Saint-Paul – Campagne de financement 2026

**ATTENDU QUE** la Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul tiendra la Journée de la Fondation le 12 juin 2026;

**ATTENDU QUE** cet événement vise à soutenir le développement des soins de santé dans Charlevoix et à contribuer à des projets ayant un impact concret et durable dans la communauté;

**ATTENDU QUE** le plan de partenariat de l'événement prévoit notamment une catégorie Partenaire Argent – Soirée au montant de 2 000 \$, incluant la participation au cocktail, au banquet et à la soirée dansante pour quatre (4) personnes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite soutenir cette initiative régionale et prendre part à cet événement bénéfice;

**ATTENDU QUE** la dépense sera imputée au poste budgétaire 02 19100 996;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Viviane Debock et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François à devenir Partenaire Argent – Soirée de la Journée de la Fondation 2026 de la Fondation Hôpital de Baie-Saint-Paul, au montant de 2 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

**QUE** Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, et Serge Bilodeau, maire, soient délégués afin de représenter la Municipalité lors de cet événement;

**QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 19100 996;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document et à poser tout geste nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**Rés.460426**

6. Prise en paiement des lots 6 327 000 et 6 327 001 du cadastre du Québec pour défaut des propriétaires d'avoir assumé leurs engagements envers la Municipalité

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a cédé des lots à l'intérieur de son parc entrepreneurial en prévoyant, pour garantir le paiement du solde du prix de vente, des hypothèques dûment publiées;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires sont en défaut d'assumer leurs obligations envers la Municipalité et qu'il y a lieu de mandater les conseillers juridiques de la Municipalité afin que la Municipalité exerce son recours hypothécaire de prise en paiement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Robert Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

**QUE** le conseil municipal autorise les avocats de la firme Tremblay Bois à entreprendre les recours appropriés contre les propriétaires des lots 6 327 000 et 6 327 001 qui ont été cédés par la Municipalité en raison du défaut des propriétaires d'avoir assumé leurs obligations envers la Municipalité, notamment en ce qui a trait au paiement du solde du prix de vente, de manière à ce que la Municipalité puisse redevenir propriétaire desdits lots.

ADOPTÉE

**Rés.470426**

7. Horaire de travail – Agente de développement économique et touristique

**ATTENDU QUE** plusieurs projets municipaux sont actuellement en cours et nécessitent un suivi administratif, technique et organisationnel soutenu afin d'assurer leur bon déroulement;

**ATTENDU QUE** ces projets impliquent notamment la coordination avec différents intervenants, le suivi d'échéanciers, la préparation de documents, la collecte d'informations ainsi que l'accompagnement de certaines démarches auprès de partenaires externes;

**ATTENDU QUE** diverses tâches ont dû être réattribuées à la suite du départ de monsieur Marc Bertrand, chargé de projet;

**ATTENDU QUE** ce départ entraîne une réorganisation temporaire de certaines responsabilités afin d'assurer la continuité des dossiers en cours et d'éviter tout retard dans leur avancement;

**ATTENDU QUE** madame Roxane Duby, agente de développement économique et touristique, possède une bonne connaissance des dossiers municipaux, des partenaires du milieu et des enjeux liés au développement local;

**ATTENDU QUE** madame Duby sera appelée à assumer une partie des tâches auparavant confiées au chargé de projet, notamment en soutien au suivi des projets, à la coordination de certaines étapes et à la préparation de documents de travail;

**ATTENDU QUE** ces tâches additionnelles s'ajoutent aux responsabilités habituelles de madame Duby, lesquelles comprennent déjà diverses obligations liées au développement économique, touristique et communautaire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de permettre une augmentation temporaire de ses heures de travail afin qu'elle puisse contribuer adéquatement au suivi des projets en cours, sans nuire à l'exécution de ses fonctions régulières;

**ATTENDU QUE** la Municipalité bénéficie d'une disponibilité budgétaire à la suite du départ de monsieur Bertrand, notamment dans le cadre du mandat relatif au projet Gabrielle-Roy;

**ATTENDU QUE** cette disponibilité budgétaire permet d'absorber les coûts liés à cette augmentation temporaire d'heures, sans incidence budgétaire additionnelle significative pour la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Viviane De Bock et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise l'augmentation temporaire des heures de travail (maximum de 32 à 35 heures) de madame Roxane Duby, agente de développement économique et touristique, afin de lui permettre d'assumer certaines tâches additionnelles liées aux projets municipaux en cours;

**QUE** cette augmentation d'heures soit autorisée selon les besoins de l'organisation, sous l'autorité du directeur général, et qu'elle demeure liée à la réalisation du projet du Chalet Gabrielle-Roy;

**QUE** les tâches additionnelles confiées puissent notamment comprendre le suivi de dossiers, la coordination avec les intervenants concernés, la préparation de documents, la participation à certaines rencontres, le suivi d'échéanciers et toute autre tâche connexe requise pour assurer la continuité des projets;

**QUE** les sommes requises soient puisées à même les disponibilités budgétaires découlant du départ de monsieur Marc Bertrand, notamment celles associées au mandat Gabrielle-Roy;

**QUE** le directeur général soit autorisé à déterminer les modalités administratives applicables, notamment la durée, le nombre d'heures additionnelles requises et le suivi budgétaire de cette mesure.

ADOPTÉE

8- Période de questions du public

**Rés.480426**

9- Levée de l'assemblée

À dix-huit heures quinze minutes (18h17) la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents.

ADOPTÉE

Serge Bilodeau, maire  
gref.-très.

Stéphane Simard, d. g. et

